



## Collecte des déchets encombrants et des sapins de Noël

La Municipalité a le plaisir de vous faire part des dates de ramassage des déchets encombrants pour l'année 2026, qui auront lieu dès le 7 janvier 2026. Ces collectes sont prévues selon le calendrier ci-dessous dans chacune des quatre zones prédéfinies, dont vous trouverez le schéma au verso.

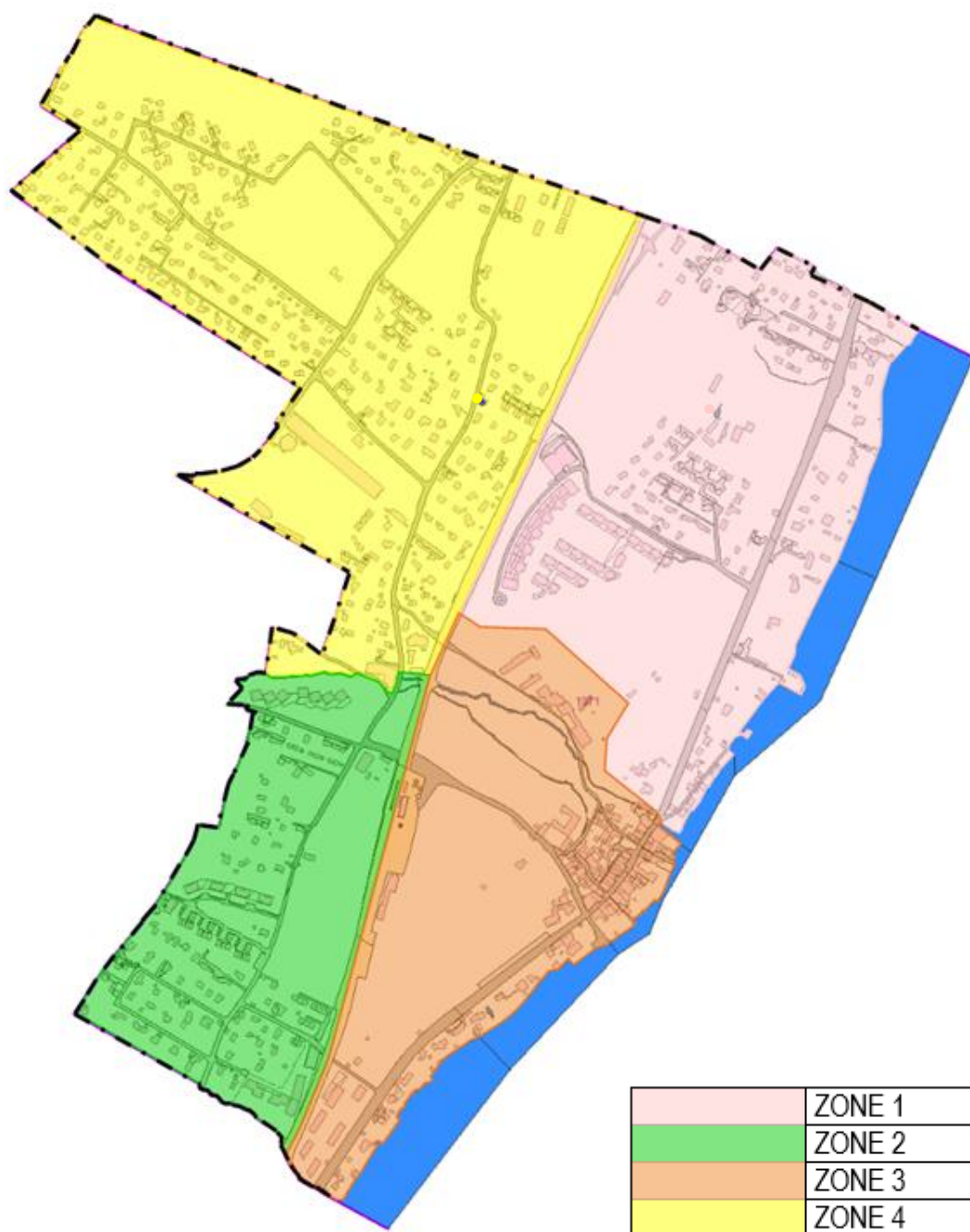
### Dates des collectes 2026

| ZONE 1                  | ZONE 2       | ZONE 3      | ZONE 4                |
|-------------------------|--------------|-------------|-----------------------|
| 7 janvier               | 21 janvier   | 28 janvier  | 4 février             |
| 11 février              | 18 février   | 25 février  | 4 mars                |
| 11 mars                 | 18 mars      | 25 mars     | 1 <sup>er</sup> avril |
| 8 avril                 | 15 avril     | 22 avril    | 29 avril              |
| 6 mai                   | 13 mai       | 20 mai      | 27 mai                |
| 3 juin                  | 10 juin      | 17 juin     | 24 juin               |
| 1 <sup>er</sup> juillet | 8 juillet    | 15 juillet  | 22 juillet            |
| 29 juillet              | 5 août       | 12 août     | 19 août               |
| 26 août                 | 2 septembre  | 9 septembre | 16 septembre          |
| 23 septembre            | 30 septembre | 7 octobre   | 14 octobre            |
| 21 octobre              | 28 octobre   | 4 novembre  | 11 novembre           |
| 18 novembre             | 25 novembre  | 2 décembre  | 9 décembre            |
| 16 décembre             |              |             |                       |

Nous vous remercions de bien vouloir déposer vos objets encombrants aux abords de la route au plus tôt le soir précédant le jour de ramassage, mais au plus tard le matin même à 06h30.

Les personnes se trouvant dans l'incapacité de déplacer leurs objets encombrants aux abords de la route sont priées de contacter Monsieur Christophe Hermanjat, Service patrimoine et voirie, par téléphone au 022 960 87 05 ou au 079 378 58 52, le jour précédant le ramassage au plus tard.

Un ramassage des sapins de Noël aura lieu le jeudi 8 janvier 2026 pour la zone 1, le lundi 12 janvier 2026 pour la zone 2, le mercredi 14 janvier 2026 pour la zone 3 et le vendredi 16 janvier 2026 pour la zone 4.



|  |        |
|--|--------|
|  | ZONE 1 |
|  | ZONE 2 |
|  | ZONE 3 |
|  | ZONE 4 |

## Déchets que nous ne ramassons pas

- Les déchets spéciaux tels que les piles, les tubes fluorescents, les produits chimiques, les huiles ainsi que les substances spontanément inflammables, explosives ou radioactives.
- Les véhicules à moteur hors d'usage et leurs composants (sauf les pneus).
- Les déchets de chantier, la terre, les pierres, les briques, la boue...
- Les cadavres d'animaux, les déchets d'animaux, de boucherie et d'abattoir.
- Les déchets organiques compostables tels que les branches, le gazon et les feuilles.
- Les déchets valorisables tels que le papier, le carton, le verre, le plastique, les textiles...
- Les déchets laissés par une entreprise (c'est l'entreprise qui doit gérer ses déchets).
- Les déchets en vrac, non triés, même s'ils sont dans un container ou un sac.